

## **Conditions générales Zermatt Unplugged**

Version Decembre 2022

Association Zermatt Unplugged, Bahnhofstrasse 84, 3920 Zermatt

### **1. Dispositions générales**

- Zermatt Unplugged Summer Weekends est un événement de l'Association Zermatt Unplugged, ci-après dénommée «organisateur» ou "ZU".
- Une relation contractuelle résulte de l'achat d'un billet d'entrée, exclusivement entre l'acheteur/-trice, et détenteur/-trice, et l'organisateur. Avec l'acquisition d'un billet, l'acheteur/-trice et détenteur/-trice accepte les termes et conditions de l'organisateur.
- L'organisateur peut utiliser les données de l'acheteur/de l'acheteuse à ses propres fins de communication (newsletter, etc.). Une désinscription est possible à tout moment. Les données ne sont pas transmises à des tiers.
- Les conditions générales ci-après sont en vigueur à l'égard des festivaliers et autres partenaires de l'organisateur.
- Le festival et les concerts ont lieu quelles que soient les conditions météorologiques.
- Il est impératif de suivre les consignes du personnel de l'organisateur, notamment en ce qui concerne les mesures de protection en vigueur pour éviter la propagation du COVID-19.
- Veuillez prendre note de notre [politique de confidentialité](#).

### **2. Programme**

#### **2.1 Programme musical**

- L'organisateur se réserve le droit de modifier le programme sans préavis.
- L'organisateur n'a aucune influence sur la conception, la longueur et le contenu des concerts. L'organisateur n'assume aucune responsabilité à cet égard.

#### **2.2 Enregistrements d'images, de sons, de films ou de vidéos**

- Les appareils photo, caméras vidéos et numériques de même que les appareils d'enregistrement / de lecture avec haut-parleurs sont interdits sur le site du festival.
- L'utilisation et l'exploitation commerciale d'enregistrements d'images, de sons, de films ou de vidéos des artistes se produisant au festival, des festivaliers ou des infrastructures du festival sont interdites sans le consentement écrit de l'organisateur. Les contrevenants seront poursuivis.
- En cas de non-respect de ces interdictions, l'organisateur se réserve expressément le droit de faire valoir l'ensemble de ses droits à quel titre juridique que ce soit.
- Nous informons les visiteurs de cet événement que des enregistrements visuels, sonores et vidéos du public seront réalisés avant/pendant/après l'événement et que ceux-ci pourront être utilisés et exploités commercialement par l'organisatrice ou des tiers sans dédommagement, et notamment diffusés en direct. En participant à cet événement, le visiteur consent à ces enregistrements de sa personne et à l'utilisation et l'exploitation (en particulier à la publication et la diffusion) sans dédommagement desdits enregistrements.

#### **2.3 Émissions sonores**

- Du fait du fort volume sonore lors des concerts, il existe un risque potentiel de dommage pour l'ouïe et la santé. Des bouchons d'oreilles sont distribués aux entrées et vestiaires. L'organisateur n'accepte aucune responsabilité pour tout dommage auditif ou à la santé.

### **3. Accès à la zone du festival / aux concerts**

#### **3.1 Sécurité**

- Le service d'ordre de l'organisateur effectue des contrôles de sécurité et d'entrée à toutes les entrées officielles et sur le site du festival pendant toute la durée de l'événement. Il est impératif de suivre les consignes du service d'ordre.
- Le service d'ordre mis en place par l'organisateur a le droit A) de refuser au visiteur de la manifestation l'accès à celle-ci sans dédommagement ou B) d'exclure le visiteur de la manifestation pendant celle-ci sans dédommagement si le visiteur de la manifestation ne remplit pas les conditions d'accès, notamment aussi en raison des mesures Covid actuellement en place, ou si le visiteur de la manifestation ne respecte pas les consignes de sécurité et/ou d'exécution de l'organisateur malgré la demande de ZU ou de son personnel auxiliaire. L'exclusion peut concerner une seule manifestation ou l'ensemble du festival.

- Il est interdit d'amener des bouteilles de verre, des canettes ainsi que des feux d'artifices et des armes de toute nature. En cas de non-respect s'ensuit le renvoi du site du festival. L'organisateur se réserve le droit d'entreprendre une action en justice.

### 3.2 Admission

- L'achat du billet vous donne un droit d'accès révocable à l'événement.
- Le billet d'entrée est contrôlé (code à barres) aux entrées officielles de l'organisateur et échangé le cas échéant contre un bracelet. Avec un billet pour l'un des concerts principaux (Scène Chapiteau, Vernissage, Sunnegga, Loft, Jazz Club, Chapelle de Winkelmaten), l'accès aux lieux concernés est garanti aux conditions mentionnées au point 3.1. Pour tous les lieux et événements accessibles avec le pass Unplugged, l'entrée n'est pas garantie, resp. n'est possible que dans la limite des capacités disponibles.
- Les instructions du service de sécurité doivent être suivies.
- Les billets perdus et endommagés ne seront pas remplacés.
- Les bracelets de contrôle endommagés et qui ne sont pas portés au poignet n'autorisent pas à utiliser les prestations de l'organisateur et sont invalides.

### 3.3 Réclamation de remboursement

- La reprise, l'échange et le remboursement de billets sont généralement exclus.
- Si un concert est définitivement annulé sans être remplacé, le montant du billet de concert sera remboursé. Seule la valeur nominale imprimée sur le billet est remboursée, hors frais, l'organisateur étant autorisé à réduire la valeur nominale ou le montant remboursé de 10% maximum pour des raisons objectivement justifiées.
- Pour être remboursés, les billets originaux des concerts annulés seront à présenter ou à adresser par courrier recommandé au plus tard 10 jours après l'annulation de l'événement concerné (date de la poste faisant foi) avec les données du compte bancaire à l'adresse qui suit: Association Zermatt Unplugged, Bahnhofstrasse 84, 3920 Zermatt.
- Le remboursement sera effectué par virement sur un compte bancaire ou postal précisé par le client. Lorsque les paiements ont été effectués par carte de crédit, le montant sera uniquement recredité sur la carte de crédit préalablement débitée. Les frais de traitement ne sont pas remboursables.
- Après expiration de la période spécifiée de 10 jours, les prétentions contre l'Association Zermatt Unplugged seront caduques.

### 3.4 Revente de billets

- L'achat de billets de l'organisateur en vue de leur revente (commercialisation) est généralement interdit. Achetez des billets uniquement via les canaux annoncés par l'organisateur! ([www.zermatt-unplugged.ch](http://www.zermatt-unplugged.ch) / Seetickets.ch / Raiffeisen Memberplus) Les billets qui n'ont pas été achetés par l'entremise des points de vente officiels ne sont pas valides et ne seront pas remplacés par l'organisateur.

## 4. Confidentialité

- L'organisateur peut sauvegarder les données de l'acquéreur lors de la vente de billets, les utiliser et les traiter pour ses propres besoins de communication. Il n'y a pas de transfert de données à des tiers. Le client déclare donner son accord.
- L'organisateur s'engage à supprimer les données personnelles collectées lors de l'enregistrement des entrées après 14 jours.
- En achetant des billets de concert, vous confirmez avoir pris connaissance de la [politique de confidentialité](#).

## 5. Responsabilité

- L'organisateur décline toute responsabilité pour sa propre commercialisation ou celle d'autrui, à moins que des dispositions légales contraignantes ne s'y opposent. L'organisateur n'est pas responsable en particulier pour les blessures corporelles, les dommages matériels et les pertes financières infligées aux visiteurs du festival ou exploitants de stand par des tiers.
- L'organisateur n'est pas responsable des objets perdus ou volés. Les objets trouvés seront remis à la police municipale de Zermatt après le festival.

## 6. Dommages-intérêts

- Les demandes de dommages-intérêts résultant d'une rupture positive du contrat, d'une négligence pendant les négociations du contrat ou d'une action non autorisée sont exclues pour autant que l'organisateur, ses représentants légaux ou ses auxiliaires d'exécution n'aient pas agi de manière intentionnelle ou par négligence

grave. Les demandes de dommages-intérêts pour impossibilité d'exécution et retard sont limitées en cas de négligence légère au remplacement des dommages prévisibles.

#### **7. Conditions de paiement**

- L'organisateur s'en tient généralement une date de règlement de 60 jours.
- Les paiements anticipés sont effectués conformément aux dispositions contractuelles.

#### **8. Dispositions finales / Compétence**

- Les modifications apportées à ces Conditions générales doivent l'être par écrit.
- Il n'existe pas de clauses annexes.
- L'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment ces Conditions générales.
- Les Conditions générales sont considérées comme partie intégrante de tous les contrats Zermatt Unplugged concernés.
- Le lieu d'exécution et de juridiction pour tous les litiges découlant de ces Conditions générales est convenu comme étant Visp / Vs.
- En outre, les conditions générales du système de billetterie See Tickets à l'adresse [support.starticket.ch](https://support.starticket.ch) s'appliquent.